

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 24/01/2025

*Date d'Affichage : 24/01/2025

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 13

*VOTANTS : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN. Maire

Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Fodié DIARRA

Etaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA.

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Claudine BARRIE.

Madame Isabelle CORNELOUP pouvoir à Madame Monique MORNACCO.

Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD.

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Claude COLLINEAU .

Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur BRUN Thierry,

Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,

Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Monsieur Dominique REVEILLERE a été désigné Secrétaire de séance

**DEL5. TARIF DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES MINI SEJOUR
MARGENCY ELEMENTAIRE JUILLET**

Le Centre de Loisirs « Les marcyens » organise un mini séjour à Bar sur Seine à 1H30 de Paris 30 minutes de Troyes du 07/07/25 au 11/07/25 « Domaine du Bel Air ».

Ce séjour est ouvert à 24 enfants de 6 à 10 ans et comprend 5 jours et 4 nuitées.

Activités : 4 séances nautique au Lac d'Orient (catamaran ou kayak ou paddle géant et une séance Aquaparc), accès aux jeux gonflables et baignade à la piscine du centre.

Budget mini séjour 2025

	Dépenses prévisionnelles 2025
Hébergement+ Animations	9 585 €
Personnel	3 320 €
Total	12 905 € soit 537.71 € par enfant
Tarif Commune 60%	7 743 €
Tarifs parents 40%	5 162 € soit par enfant 215.08 €

La participation des parents a été évaluée à 40 % du montant du séjour, avec les trois mêmes tranches que pour l'inscription au centre de loisirs. Possibilité de paiement en deux fois (Mai Juin).

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250131-DEL530012025-DE
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	200.08	100.04	100.04
B (compris entre 979 € et 1951 €)	215.08	107.54	107.54
C (supérieur à 1952 €)	230.08	115.04	115.04
Hors commune	250.08	125.04	125.04

La Commission des finances du jeudi 23 janvier a émis un avis favorable à l'unanimité sur la répartition de 60 % à la charge de la commune et 40 % à la charge des familles.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

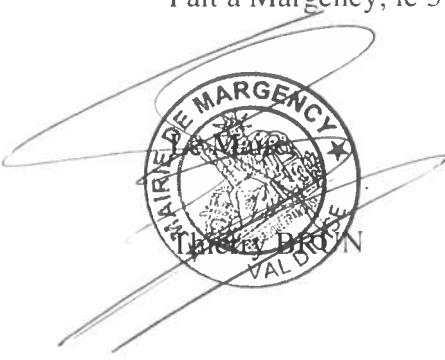
FIXE la participation familiale du mini séjour qui se déroulera du 7 juillet au 11 juillet 2025 comme suit :

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	200.08	100.04	100.04
B (compris entre 979 € et 1951 €)	215.08	107.54	107.54
C (supérieur à 1952 €)	230.08	115.04	115.04
Hors commune	250.08	125.04	125.04

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 31/01/2025



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa date d'avis au notification.

